

QUESTION ORALE H-0698/03

pour l'heure des questions de la période de session de novembre 2003  
posée conformément à l'article 43 du règlement  
par Marialiese Flemming  
à la Commission

Objet: Libéralisation du secteur de l'eau

Dans le cadre de sa stratégie pour le marché intérieur jusqu'en 2006 et selon le Livre vert sur les services d'intérêt général, la Commission projette une large libéralisation des services publics.

Il semble bien que cette libéralisation touchera aussi le secteur de l'eau.

La libéralisation d'un secteur de services d'intérêt général aussi important que le secteur de l'eau entre-t-elle réellement dans les intentions de la Commission?

Comment la Commission compte-t-elle justifier, auprès des citoyens concernés, une atteinte aussi radicale à la souveraineté en matière d'utilisation des réserves d'eau nationales?

Dépôt: 06.11.2003  
de